

Espace forum

Les experts-comptables offrent leur temps pour la création d'entreprises pérennes

Les professionnels du chiffre se distinguent une fois de plus par leur dynamisme et leur foisonnement d'idées mises en place au service de l'économie. Dernièrement, le calendrier des actions 2011 a été présenté aux experts-comptables côte-d'oriens par l'Ordre. En exergue, l'opération *Créer, accompagner la jeune entreprise*. Tout un programme fédérateur né autour d'un concept porteur d'avenir pour la création d'entreprise.

Créer, accompagner la jeune entreprise est un programme originaire de Bretagne. Sa particularité : il ne vient pas « concurrencer les offres existantes mais plutôt les compléter », comme le précise Rémy Seguin. D'où la présence, lors de cette présentation à la CCI 21, d'Oseo et du Pôle emploi. En deux mots, tout futur chef d'entreprise pourra prochainement se rendre chez l'expert-comptable volontaire de son choix et bénéficier d'un total de douze heures de conseils pour démarrer.

Le chéquier des experts

Par principe d'équité, tant envers les professionnels que les demandeurs de conseils, le système se fonde sur la base simple et efficace d'un chéquier spécifique émis par le Conseil régional de l'Ordre. Lorsqu'un projet est viable selon l'expert, il signe avec l'intéressé une lettre de mission entérinant leurs engagements contractuels réciproques. Le dirigeant dispose ensuite dudit chéquier qui lui permet de régler ses heures de consultation (valeur totale indicative : 900 € HT) par le biais de remises ou avoirs sur facture.

Le scénario se décline dès lors en trois phases. Première phase de huit heures : analyse et finalisation du projet avec élaboration du volet économique du plan d'affaires, recherche de financements, négociation avec les partenaires, choix des statuts juridique, fiscal et social... La



PRÉSENTATION (de g. à d.) Pascal Vigoureux, Oseo, Laurence Ingargiola, Pôle emploi, Olivier Ritz, Conseil régional, Rémy Seguin, président de l'Ordre du conseil régional des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, Sandra Faoro, vice-présidente de la Chambre de Côte-d'Or des experts-comptables et Eric Corret, membre du Conseil de l'Ordre, ont apporté leur éclairage sur cette nouvelle action d'envergure.

deuxième, d'une heure, est consacrée à la préparation à l'accomplissement des formalités. Enfin la phase 3 permet de « mettre le créateur sur les rails, de lui montrer les bonnes habitudes à prendre », explique Eric Corret.

Crédibilité et pérennité

Le porteur de projet se retrouve alors au cœur d'un dispositif constitué de partenaires multiples comprenant expert-comptable, banques, Chambres consulaires, collectivités locales, Oseo, Pôle emploi, organismes sociaux, assureurs... « Il existe dans ce cadre une véritable synergie et complémentarité entre les différents acteurs », ajoute le président de l'Ordre.

Le créateur, dont le projet a été validé par la profession, devenant dès lors très crédible auprès des créanciers et autres organismes prêteurs, bénéficie de remises chez certains partenaires et a en outre l'assurance de se lancer dans une aventure pérenne s'il respecte les conseils qui lui ont été donnés.

La base du volontariat

L'opération a déjà fait ses preuves en Bretagne. La Bourgogne Franche-Comté étant la deuxième région à l'adopter. Depuis le 28 janvier dernier, tout expert est susceptible de s'inscrire via Internet sur la base

du volontariat pour rejoindre ce réseau. Il reçoit alors une confirmation de son inscription ainsi qu'un kit comprenant dix chemises et des outils de communication émanant du Conseil régional de l'Ordre, gestionnaire du dispositif lancé.

Les candidats à la création choisissent, quant à eux, leur interlocuteur parmi les inscrits, la liste défilant de manière aléatoire.

Pour Rémy Seguin, l'inscription de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté dans ce rouage économique répond notamment « à la mission de service public » de cette profession du chiffre plus dynamique que jamais en Côte-d'Or. Répertoire en tant qu'intervenant régional, tout expert inscrit dispose en outre d'un code d'accès Oseo, de la communication de l'Institution et œuvre à l'intérêt général en favorisant des créations pérennes. ■



La réunion de présentation de cette nouvelle action de l'Ordre a eu lieu en présence de nombreux experts-comptables côte-d'oriens et partenaires. Le concept sera également présenté aux professionnels des autres départements de Bourgogne Franche-Comté.

LES INFOS PRATIQUES

www.creer-accompagner.fr

pour :

- trouver un expert-comptable participant à l'opération
- effectuer le quizz permettant de savoir si un projet est suffisamment mûr
- s'inscrire sur la base du volontariat lorsque l'on est expert-comptable

LANCEMENT OFFICIEL EN BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ : 1^{ER} MARS 2011